

DÉCISION N° 279 / 2026

confiant mandat spécial à Monsieur Philippe BRUNELLA

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de l'Euro-Métropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 16 avril 2026, par laquelle le conseil de l'Euro-Métropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Euro-Métropole de Metz,

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Philippe BRUNELLA, Conseiller Délégué de l'Euro-Métropole de Metz, pour participer au Conseil d'Administration de la Société Locale d'Epargne, qui aura lieu le 21 mai 2026 à Thionville.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20260520-Decis279-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 20 MAI 2026

Le Président



François GROSDIDIER
Maire de Metz
Conseiller Régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement